

## **Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2018**

### **Déclaration d'intention d'aliéner n° 20165134 du 05/06/2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur les biens indiqués ci-après :

- |          |                         |  |
|----------|-------------------------|--|
| - AI 322 | sis au Vergerot         | d'une superficie de 22 m <sup>2</sup>  |
| - AI 325 | sis 380 rue du Vergerot | d'une superficie de 842 m <sup>2</sup> |

### **Déclaration d'intention d'aliéner du 11/06/2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur le bien indiqué ci-après :

- |          |                                       |                                   |
|----------|---------------------------------------|-----------------------------------|
| - AI 232 | sis au 328 rue des Champs de la Barre | d'une superficie de 00ha 09a 32ca |
|----------|---------------------------------------|-----------------------------------|

### **Inauguration base de Desnes le 31/05/2018 par M. le Préfet du Jura**

M. le Maire rend compte de l'inauguration de la base de Desnes qui a eu lieu en présence de personnalités : M. le Préfet du Jura, député, Maires. C'est une belle réalisation qui pour l'instant fonctionne bien. La structure gonflable et la restauration rapide rencontrent un réel succès. Ce sera ouvert tous les jours à compter du 1<sup>er</sup> juillet. Environ une soixantaine de bungalows seront installés et d'autres activités se développeront dans les mois à venir. La CCBHS s'est engagée à offrir la gratuité au prestataire de la structure durant 2 années.

### **Compte-rendu conférence des Maires à ARLAY le 13/06/2018 (prise ou non de la compétence périscolaire par la CCBHS)**

M. le Maire rend compte de la conférence des Maires dont l'ordre du jour était la prise de compétence périscolaire par la CCBHS. Rien n'a encore été décidé car il y a beaucoup de questionnements pour les communes qui fonctionnent avec une gestion directe. Aucun changement pour les Communes qui faisaient partie de la CCCHS puisque cette dernière exerçait la compétence périscolaire. D'autres réunions auront lieu, et en dernier lieu ce sont les élus du Conseil communautaire qui décideront.

### **Commune nouvelle, compte-rendu réunion Maires et Adjointes du 15/06/2018 à Domblans**

M. le Maire indique qu'au cours de la réunion il a été validé les participants des 4 commissions créées et ont été fixées les dates de réunions de chacune :

- Commission finances / budget : réunion le 05/07/2018 à 19h à la Mairie de Domblans
- Commission sur la gouvernance dont l'élaboration de la charte : réunion le 02/07/2018 à 19h à la Mairie de Domblans
- Commission services et projets : réunion le 04/07/2018 à 19h à la Mairie de Bréry
- Commission communication : réunion le 03/07/2018 à 19h à la Mairie de Bréry

Le rétro planning suivant a également été validé :

- Délibération des Conseils municipaux 1<sup>ère</sup> quinzaine de décembre 2018
- Réunion publique début 1<sup>ère</sup> quinzaine de novembre et 2<sup>ème</sup> quinzaine d'octobre
- 2 réunions de chaque commission d'ici mi-octobre : 1<sup>ère</sup> d'ici le 5 juillet et 2<sup>ème</sup> réunion d'ici fin septembre. Des habitants peuvent faire partie de plusieurs commissions
- Réunion du groupe de pilotage 6 fois : juin (1), septembre (2), octobre (2), novembre (1)

### **Bornage contradictoire (parcelles RAVIER, ROUSSELOT-EMART, BLONDEAU, COMMUNE)**

M. le Maire indique qu'il a participé à l'opération de bornage et de reconnaissance des limites séparatives des terrains RAVIER, ROUSSELOT-EMART, BLONDEAU et de la Commune. Ce bornage fait suite à la vente d'un bâtiment RAVIER à M. BLONDEAU. Le géomètre a trouvé les bornes existantes. Il convient pour l'instant d'attendre le document de bornage officiel.

### **Visite des Préfets de Région et du Jura, sur le futur grand site de France de Château-Chalon le 25/06/18.** **Compte-rendu**

M. le Maire rend compte de la visite du Préfet de Région et du Préfet du Jura sur le Grand site de France de Château-Chalon. La visite partait de Le Vernois en direction de Baume-les-Messieurs, Granges-sur-Baume et Château-Chalon. Etaient également présents les Maires des concernées par le Grand Site. Le Préfet de Région a été enchanté par la présentation du Grand site, projet qui a déjà été validé par le Préfet du Jura. En attente des contours définitifs du Grand Site.

### **Concert chorale des Ecoles de Desnes, Relans, Lombard, Domblans le 18/06/2018 à la salle des fêtes**

M. le Maire indique qu'il a assisté à une belle représentation du Concert chorale des élèves des écoles de Desnes, Relans, Lombard et Domblans. Le concert a regroupé beaucoup d'enfants et de parents.

### **Compte-rendu de la commission développement économique à Villevieux le 19/06/2018**

M. le Maire indique les points traités au cours de la réunion :

- définition de l'intérêt communautaire de la politique locale du commerce : où commence et où s'arrête l'intérêt communautaire
- projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Bletterans
- points sur les dossiers en cours (boulangerie de Chaumergy, ZA de Nance, porteurs de projets rencontrés)
- EPF Doubs BFC, présentation et réflexion sur une éventuelle adhésion
- convention avec la région pour l'aide à l'immobilier d'entreprise

### **Jury d'assises, tirage au sort du 20/06/2018 à Poligny**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Bernard GAILLARD a été tiré au sort en tant que juré d'assises pour l'année 2019.

### **Compte-rendu de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) à Larnaud le 20/06/2018**

M. le Maire indique que les objectifs de la CLECT sont de définir le montant des charges transférées sachant que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 la CCBHS exerce 2 nouvelles compétences :

- la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations GEMAPI (obligatoire en application de la loi NOTRe)
- les équipements sportifs d'intérêt communautaire

Une nouvelle réunion est programmée le 3 juillet.

### **COPI (Comité de pilotage) transfert compétences eau + assainissement à Bletterans le 26/06/2018**

M. le Maire et M. RIZZI indiquent qu'ils ont assisté à la restitution de la phase 1 présentant l'état des lieux de chaque service en charge de la gestion de l'eau et ou de l'assainissement. Tous les documents relatifs la Commune et au SIARD ont été remis à Mme Eva VAUZEILLES qui a quelque peu mélangé les dossiers.

Il y a 32 gestionnaires d'eau et d'assainissement présents sur le territoire Bresse Haute Seille. Il conviendra d'harmoniser les coûts. Ce dossier représente une énorme compétence à prendre par la CCBHS pour 2020.

M. RIZZI et le Maire redoute que ce transfert de compétence induise une perte de connaissance des réseaux par la Commune et une augmentation du prix de l'eau.

### **Lettre de demande bourse au permis de conduire. Décision.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles, alors même qu'il constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes, et qu'il contribue à la lutte contre l'insécurité routière, première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans,

Vu le budget communal,

Sur rapport de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, Mme GAUCHET Sandrine, ne prend pas part au vote et quitte la salle, décide,

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire automobile versée directement à/aux auto-école(s) de la ville de Lons-le-Saunier, dispensatrice(s) de la formation.

**Article 2** : de fixer le montant de cette bourse à un pourcentage, variable selon l'attributaire de la bourse, du montant global de la formation dispensée par l'auto-école, d'un montant de 1248 € TTC et incluant les prestations suivantes :

- Formation théorique (aux frais de l'attributaire de la bourse)
- Formation pratique (1 h d'évaluation + 20 heures de conduite et 1 présentation à l'examen pratique)

**Article 3** : d'approuver la convention à passer avec chaque auto-école dispensant la formation aux jeunes bénéficiaires de ladite bourse.

**Article 4** : d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

**Article 5** : d'approuver l'attribution d'une « bourse au permis de conduire » automobile à hauteur de **800 €** à la personne suivante :

- M. GAUCHET Thomas

**Article 6** : de fixer à **80 heures** le nombre d'heures de travaux compensatoires en contrepartie de l'obtention de la "Bourse au permis de conduire ».

**Article 7** : que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal de l'exercice en cours, fonction 020 « administration générale de la collectivité, chapitre 011 « charges à caractère général », article 611 « contrats de prestations de services ».

#### **Lettre de demande SCI La Sarrazine à Domblans (création d'une voirie d'accès aux frais du demandeur)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de la «SCI La Sarrazine» qui indique qu'elle a acquis un bâtiment sur le site de l'usine RAVIER à DOMBLANS et sollicite l'autorisation de la Commune pour la création d'un chemin d'accès à ce bâtiment par la rue de la Gare.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise la SCI la Sarrazine à créer une voirie d'accès par la rue de la Gare
- stipule que tous les frais engagés pour les travaux sont à la charge du demandeur

#### **Point sur les radars pédagogiques**

M. COURTOUT indique que SOCOTEC a procédé à la vérification de l'installation électrique des radars. Le Consuel est favorable pour le radar sis route de Voiteur. En attente du Consuel pour le radar sis route de St Germain. Ensuite il conviendra de contacter le fournisseur d'électricité TOTAL.

#### **Point passerelle. Travaux complémentaires de sécurité (devis ROC)**

M. COURTOUT fait le point sur l'état d'avancement des travaux de réhabilitation de la passerelle. Suite à la mise en place de la passerelle il s'est avéré qu'il était nécessaire de passer commande d'une prestation complémentaire pour la mise en place de 2 garde-corps latéraux sur la culée rive droite et la mise en œuvre d'un béton balayé en sortie de passerelle droite pour un montant de 2006 € HT soit 2407.20 € TTC. Les mains courantes sont commandées et un délai de 4 semaines est nécessaire pour la fabrication. La réception des travaux aura lieu le jeudi 5 juillet à 10 heures.

M. COURTOUT indique que des panneaux d'interdiction aux chevaux et véhicules motorisés seront posés aux extrémités de la passerelle.

### **Point sur les travaux communaux et intercommunaux commandés à l'entreprise BONNEFOY**

M. COURTOUT indique que l'entreprise BONNEFOY commencera les travaux de voirie sur la Commune à compter de la fin septembre.

### **Compte-rendu de la réunion pour le changement de circulation (Désiré Monnier + rue de Bréry)**

M. COURTOUT remet à chacun des membres du Conseil, le compte rendu ci-après :

Création d'un axe « continuité de circulation » entre les commerces et la mairie.

Compte rendu de la 2ème réunion, du 23/06/2018

Présents : S.Guillaume-Belle, R Courtout, E.Rizzi, J.Noziere.

Rappel.

Nous avons précisé à l'occasion du compte rendu de la première réunion que le changement de sens de circulation automobile rue de la mairie, s'inscrivait dans un projet global tendant à créer un centre village plus attractif.

Nous avons donc, dans un premier temps évalué la faisabilité (technique et financière) de création d'un plateau sur une cinquantaine de mètres de long mettant pratiquement au même niveau, les trottoirs et la chaussée de la départementale 120 ; (Portion comprise entre la place Sailland et la pharmacie)

Il est très vite apparu, en étant sur place que ce projet n'était pas réaliste car trop compliqué (disparition des grilles d'évacuation d'eau, réfection des sorties de garages inclus dans le plateau etc...) donc trop coûteux.

Dans ces conditions la création d'un axe commerces/ Mairie perd de son intérêt et rend inutile le changement de sens de circulation rue de la Mairie.

Nous nous sommes donc focalisés sur l'aménagement de l'espace devant la pharmacie, ce qui nous amène à vous faire les propositions suivantes.

-----  
Suppression de l'abri bus actuel, déplacement de l'arrêt de bus face au petit bâtiment « poids public », et transformation de celui en abri bus. Conséquence, meilleure sécurité pour le bus et les automobilistes, étant ainsi plus éloignés du passage à niveau.

Aménagement de la maisonnette :

Dimensions intérieures : 2 x1,5 m, ép. murs 30 cm

Porte actuelle L 0,80 m, H 2,02 m

Fenêtre (côté arrêt bus) L 0,80 m, H 1 m, à transformer en porte de 1,92 m de haut et élargir si possible.

Retirer tout le matériel de pesage,

Vérifier la toiture (réfection ou non ?)

-Vérifier si l'installation d'un auvent au-dessus de la nouvelle porte est possible (voir ABF) -----Remplacement, du panneau d'information actuellement situé en limite de cour des ateliers communaux et positionnement en façade de la maisonnette coté pharmacie . (prévoir achat matériel)

-enlèvement du plateau bois couvrant la fosse de pesage, enlèvement du matériel de pesage.

-comblement de la fosse et couverture enrobé.

-suppression des 2 bornes côté arrêt bus.

Pas de changement quant au stationnement des voitures.

Modification de la voirie (chaussée et trottoir)

-ligne peinture blanche matérialisant la continuité trottoirs entre les côtés Voiteur et St Germain et retour sur la rue D.

Monnier (plans CAUE)

Réfection et prolongation du trottoir de la rue du gros tilleul jusqu'à l'accès parking pharmacie, celui-ci étant aligné sur le trottoir du carrefour de la Rd 120/ rue Désiré Monnier direction St Germain/passage à niveau, créant ainsi une continuité piétonne (tel que recommandé par la CAUE ) et permettant de reconfigurer la chaussée, actuellement trop large.

Les bordures en seront en T2, les 5 derniers mètres, côté pharmacie en A2, finissant l'alignement du trottoir, en biais.

La chaussée face à la rue D. Monnier et poids public, sera enduite de graviers rouges (couleur naturelle ) et/ou peinture blanche.

Création d'un passage piéton côté passage à niveau avant l'entrée de la pharmacie.

(Rémi vérifie, auprès de la DTT la possibilité d'avoir un passage piéton en prolongement d'une entrée privée, pour éviter de recréer un bateau )

Réfection de la cour de l'atelier municipal en utilisant du gravier compatible avec l'entretien mécanique.

M. le Maire conclut cette intervention en indiquant qu'il est satisfait de cette proposition.

### **Facturation eau + assainissement 2018. Point sur les recettes financières escomptées**

M. CHEVASSU détaille le montant du titre de recettes établi pour la facturation de l'eau et assainissement au titre 2017/2018 :

- eau : 52445,40 € HT
  - redevance pollution domestique : 25 348,61 € HT
  - analyses, vérification réseau, prélèvement ressource en eau : 19 318 € HT
  - taxe assainissement + SIARD : 144 738,24 € HT
  - redevance modernisation des réseaux : 13 549,70 € HT
  - location compteur + taxe abonnement : 8 270,50 € HT
- Soit un montant total de 263 671,14 € HT pour 87 409 m<sup>3</sup> (dont 2 grosses fuites ont été détectées)

### **Commission entretien immobilier, point sur les travaux inscrits au budget 2018**

M. CHEVASSU indique qu'il a renégocié à la baisse le devis de CB TOITURES et ce pour un montant de 3121,52 €.

Il se charge de passer commande.

### **Point sur les travaux du ruisseau de Blandans.**

M. RIZZI indique que les travaux sont terminés et que le ruisseau est dans sa configuration. Une pêche électrique aura lieu.

### **Résultat de la vente du lot de frênes du 23/06/2018**

Monsieur RIZZI rappelle que la Commune proposait la cession d'un lot de jeunes frênes sur pied en forêt communale de Domblans, parcelle 27. Les offres de prix au stère devaient être déposées en Mairie sous enveloppe cachetée avant le samedi 23 juin 2018.

Deux enveloppes ont été reçues :

- M. Claude HEDIN pour un montant de 6 € le stère
- M. Jean-Christophe VUIDEPOT pour un montant de 1,50 € le stère

Sachant que ce lot est à réaliser et à enstérer sur coupe, la facture sera réalisée par l'agent ONF après mesure des piles de bois. C'est la proposition de M. Claude HEDIN qui a été retenue.

### **QUESTIONS DIVERSES : (tous intervenants)**

▪ M. RIZZI indique que M. VUILLAUME a trouvé la proposition financière faite par la Commune pour la parcelle boisée ZE 034 à 33 000 € un peu basse.

Il suggère les propositions suivantes :

1. La Commune prend acte du démembrement de la parcelle actuelle pour en exclure le pré et maintient son offre de 33 000 € pour la partie boisée uniquement.

OU

- 2 - La Commune propose de vendre les bois mûrs et de réévaluer la valeur de la parcelle suite à cette vente

Dans les 2 cas, nous vous serions reconnaissant d'ajouter une clause dans la vente du pré permettant à la commune d'utiliser périodiquement la partie proche du chemin pour stocker le bois exploité.

▪ Projet de suppression des taux réduits de TVA dans le bâtiment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander au gouvernement de ne pas supprimer les taux réduits de TVA dans le secteur du bâtiment et de ne pas y apporter de substantielles modifications

- M. NOZIERE indique que l'entreprise a programmé les travaux pour l'aire de camping-car début septembre. Voir avec M. COURTOUT pour déposer la terre retirée
- M. PETITJEAN, a coupé le colza de la parcelle 136. Le sondage des fouilles archéologiques pourra donc reprendre par l'INRAP
- Remerciements de PRODESSA pour le versement de la subvention communale
- Remerciements de la famille JANNIN pour les marques de sympathie pour le décès de Mme Christiane JANNIN
- Rappel : réunion le jeudi 5 juillet à 14 heures en Mairie pour la construction de la future Gendarmerie
- Organisation de la cérémonie du 14 juillet en l'absence du maire. C'est M. RIZZI, 4<sup>ème</sup> adjoint qui officiera
- Dates d'absence du Maire : du 8 juillet au 29 juillet
- Dates d'absence de M. COURTOUT : du 8 juillet au 22 juillet
- Problème de surfacturation d'électricité par TOTAL selon le récapitulatif établi par le Maire par rapport aux dernières consommations et derniers index relevés.
- Selon les points qui seront mis dans le dossier Conseil Municipal, il n'est pas certain que le Conseil Municipal fixé au 31 juillet soit maintenu.

La séance est levée à 21h30

**Signature du registre pour la réunion de Conseil Municipal du 27 juin 2018**

<b>M. Gilles CAMPY</b> <i>Absent excusé</i>		<b>M. Christophe CHEVASSU</b>
<b>M. Rémi COURTOU</b>	<b>M. René DUTRUEL</b> <i>Absent excusé</i>	<b>M. Bernard FRACHON</b>
<b>Mme Sandrine GAUCHET</b>	<b>M. Jacques GRILLOT</b>	<b>Mme Sophie GUILLAUME-BELLE</b> <i>Absent excusé</i>
<b>M. Jacques HEDIN</b>	<b>Mme Chantal MARTELIN</b>	<b>Mme Chrystel MEULLE</b>
<b>M. Jean NOZIERE</b>	<b>M. Christophe PITEL</b>	<b>M. Emmanuel RIZZI</b>